

Karl Marx

Formes antérieures à la production capitaliste

Procès qui précède la formation du rapport capitaliste ou l'accumulation primitive¹

Traduction : Roger Dangeville

Source : L'homme et la Société, 1966.

Le travail libre et son échange contre l'argent afin de reproduire et de valoriser l'argent en servant à ce dernier de valeur d'usage pour lui-même et non pour la jouissance, telle est la présupposition du travail salarié et l'une des conditions historiques du capital. La séparation du travail libre des conditions objectives de sa réalisation, c'est-à-dire du moyen et de la matière du travail en est une autre. Avant tout, le travailleur est donc séparé de la terre, de son laboratoire naturel, autrement dit, la petite propriété foncière libre aussi bien que de la propriété foncière collective, fondée sur la commune orientale sont dissoutes. Dans ces deux formes, le travailleur se comporte en propriétaire vis-à-vis des conditions objectives de son travail : c'est l'unité naturelle du travail et de ses conditions matérielles. Le travailleur y a une existence objective, indépendante du travail. L'individu se comporte vis-à-vis de lui-même en propriétaire, maître des conditions de sa réalité. Il a le même rapport avec les autres. Si ce rapport émane de la commune, les autres sont pour lui des copropriétaires (autant d'incarnations de la propriété commune); s'il émane des diverses familles particulières qui forment la commune, ce sont des propriétaires indépendants à côté de lui (propriétaires privés indépendants). Dans ce cas la propriété commune qui autrefois absorbait tout et les dominait tous est **ager publicus** (domaine public), distinct de l'ensemble des propriétaires fonciers privés.

Dans ces deux formes les individus ne se comportent pas en travailleurs, mais en propriétaires : ils sont membres d'une commune et travaillent comme tels. Le but de leur travail n'est pas de **créer des valeurs**, bien qu'ils puissent fournir un surtravail pour l'échanger contre du surtravail **étranger** (surproduit), c'est le maintien du propriétaire individuel et de sa famille ainsi que de la commune tout entière. L'individu en tant que simple travailleur, dans cette nudité, c'est un produit **historique**.

Dans la première forme de cette propriété foncière, la condition préalable c'est une commune directement issue de la nature : la famille, la famille élargie à la tribu ou élargie par intermariage entre les familles, l'association des tribus. On peut admettre que **l'état pastoral** et le **nomadisme en général** sont les premiers modes d'existence, et que la tribu ne se fixe pas sur un territoire déterminé mais épuise les pâturages qu'elle trouve sur son parcours, les hommes n'étant pas sédentaires par nature sauf dans une ambiance naturelle assez féconde pour les faire vivre du fruit des arbres, tels les singes. Ainsi donc la **communauté tribale**, commune naturelle, n'est pas le résultat mais la **condition préalable de l'appropriation** (temporaire) et de **l'utilisation collective du sol**. Enfin, lorsque les hommes se fixent, la commune primitive subira des modifications plus ou moins profondes selon les différentes conditions du milieu (climat, situation géographique, constitution du sol, etc..) et leurs aptitudes naturelles race, etc.). La communauté tribale, issue directement de la nature, ou si l'on veut la horde (communauté du sang, de la langue, des murs, etc.), est la première condition de **l'appropriation des conditions objectives** d'existence et de l'activité reproductive et

1 Ce chapitre est tiré des manuscrits de Karl Marx connus sous le nom de *Fondements de la Critique de l'Économie Politique* (GRUNDRISSE), rédigés pendant les années qui ont précédé la rédaction du *Capital*. Jusqu'ici inédits en France, ils vont être prochainement publiés en français par les Éditions Anthropos (*Note de l'édition originale*).

objective (cette activité pouvant être celle de pasteurs, chasseurs, cultivateurs, etc.).

La terre est le grand laboratoire, l'arsenal qui fournit aussi bien le moyen et la matière du travail que le siège, **base** de la commune. Les individus s'y rapportent naïvement comme à la **propriété de la commune**, commune qui se produit et se reproduit dans le travail vivant. L'individu n'est **propriétaire** ou **possesseur** que parce qu'il est un élément et un membre de cette commune. L'**appropriation** réelle au travers du procès de travail s'effectue dans des **conditions** qui ne sont pas liées au **produit** du travail mais apparaissent comme naturelles ou **divines**. Bien qu'elle repose sur le même rapport fondamental, cette forme peut se réaliser très diversement. Ainsi dans la plupart des formes **asiatiques** fondamentales, rien ne s'oppose à ce que **l'unité qui englobe** et domine toutes les petites communautés fasse figure de **propriétaire** suprême ou de **propriétaire unique**, les communautés réelles étant alors de simples possesseurs **héréditaires**. Étant le véritable propriétaire et la véritable condition de la propriété collective, **l'unité** peut elle-même sembler **distincte** et au-dessus de la multitude des communautés **particulières**; l'individu est alors en fait sans propriété (par propriété nous entendons que l'individu se comporte en propriétaire vis-à-vis des conditions **naturelles** du travail et de la reproduction, celles-ci formant le corps objectif, trouvé tout prêt comme nature inorganique de sa subjectivité). Il se peut aussi que la propriété soit concédée à l'individu au travers d'une commune déterminée par l'Unité suprême, incarnée dans le despote, père des innombrables communautés. Le surproduit qui, au demeurant, est déterminé par la loi en fonction de l'approbation réelle dans le travail, revient donc automatiquement à l'Unité suprême.

Au cœur du despotisme oriental, où juridiquement la propriété semble absente, on trouve en réalité comme fondement la propriété tribale ou collective, produite essentiellement par une combinaison de la manufacture et de l'agriculture au sein de la petite communauté qui subvient ainsi à la totalité de ses besoins, et renferme toutes les conditions de la reproduction et de la production de surplus. Une partie de son surtravail revient à la collectivité suprême qui, en fin de compte, a l'aspect d'une **personne**. Ce surtravail prend la forme soit de tribut, etc., soit de travaux collectifs conçus pour exalter l'Unité incarnée en la personne du despote réel ou en l'être tribal imaginaire qu'est le Dieu. Pour autant qu'elle se réalise effectivement dans le travail, cette sorte de propriété communale peut revêtir des formes diverses : tantôt ce sont de petites communautés végétant chacune à côté des autres et où l'individu et sa famille, travaillent indépendamment sur le lopin qui leur est attribué; (une portion déterminée du travail est destinée au **fonds commun de réserve**, sorte d'**assurance**, et au **règlement des frais de la commune proprement dite**, c'est-à-dire à la guerre, au culte religieux, etc.; c'est ici que le **dominium** seigneurial, dans son sens le plus originel, se manifeste d'abord, par exemple dans les communes slaves, roumaines, etc.; nous avons ici le passage à la corvée, etc.); tantôt l'unité peut aller jusqu'à la communauté dans le travail qui se présente comme un système formel, par exemple au Mexique, au Pérou en particulier, chez les anciens Celtes et certaines tribus des Indes. En outre, la communauté peut apparaître au sein de la tribu sous la forme d'un chef de la famille tribale, représentant de l'unité, ou comme le rapport de mutualité entre les pères de famille. D'où une forme de commune plus ou moins despotique ou démocratique. Les conditions collectives de l'appropriation réelle dans le travail, telles les **canaux** d'irrigation (très importants pour les peuples d'Asie) et les moyens de communications, apparaissent ainsi comme l'œuvre de l'Unité suprême, du gouvernement despotique situé au-dessus des petites communautés. Les villes proprement dites se forment ici à côté des villages, soit aux points particulièrement favorables au commerce extérieur, soit à l'endroit où le chef de l'État et ses satrapes échangent leur revenu (surproduit) contre le travail en le dépensant comme fonds de travail.

La seconde forme a, elle aussi, produit localement, historiquement, etc., des variantes considérables. Elle est le fruit d'une vie et d'un destin historiques plus mouvementés des tribus primitives déjà transformées. Elle suppose elle aussi la **commune** comme condition première. Mais contrairement à

la première forme, elle ne la suppose pas comme substance, dont les individus ne seraient que de simples accidents ou des éléments purement naturels. Comme base, elle ne suppose pas la campagne, mais la ville érigée déjà en siège (centre) des gens de la campagne (propriétaires fonciers). Les champs représentent le **territoire** de la ville; ce n'est pas un village, simple accessoire de la campagne. Si grands que soient les obstacles qu'elle puisse opposer à ceux qui veulent la travailler et se l'approprier, la terre en soi n'en oppose aucun à l'individu vivant lorsqu'il s'agit de lui servir de nature inorganique en tant qu'atelier, outil, matière de travail et aliment. Les difficultés que rencontre la commune ne peuvent provenir que d'autres communes qui occupent déjà le sol, ou troublent la commune dans son occupation.

La guerre est donc la grande tâche collective, le grand travail commun, exigés soit pour s'emparer des conditions matérielles d'existence, soit pour défendre et perpétuer l'occupation. C'est pourquoi, la commune composée de familles s'organise d'abord militairement, comme corps armé et guerrier : c'est une des conditions de son existence en tant que propriétaire. La base de cette organisation militaire ce sont les habitations concentrées dans la ville. Le régime tribal se développe de lui-même en des formes supérieures ou inférieures d'organisations consanguines, cette différenciation s'accroissant par la fusion avec les tribus asservies, etc. La propriété commune, sous forme de propriété d'État, **ager publicus**, est séparée ici de la propriété privée. Ici, la propriété de l'individu n'est pas propriété immédiate de la commune, comme dans la première forme où elle est liée à la commune, l'individu n'étant que possesseur. Il y a des circonstances où la propriété individuelle ne requiert pas un travail collectif pour pouvoir se valoriser (contrairement à ce qui se passe en Orient avec les canaux d'irrigation); le lien direct entre la tribu et la nature peut être rompu par le mouvement de l'histoire, les migrations; la tribu peut quitter son lieu d'origine et occuper des terres **étrangères** si bien qu'elle accède à des conditions de travail substantiellement nouvelles et que l'énergie de l'individu se développe. Ainsi donc, plus le caractère collectif apparaît vis-à-vis de l'extérieur comme une unité négative, et davantage sont réalisées les conditions dans lesquelles l'individu devient **propriétaire privé** du sol, d'une parcelle particulière, dont la culture lui incombe ainsi qu'à sa famille. La commune, sous la forme de l'État, c'est le rapport réciproque de ces propriétaires privés, libres et égaux, et leur lien contre l'extérieur, en même temps que leur garantie. Ici, la commune repose sur les propriétaires fonciers qui travaillent, paysans parcellaires, dont l'autonomie est à son tour réalisée grâce à leurs rapports mutuels en tant que membres de la commune, l'**ager publicus** assurant les besoins collectifs, la gloire commune, etc. L'appropriation du sol implique encore ici l'appartenance à la commune : en tant que membre de la commune, l'individu est propriétaire privé. La propriété privée c'est, pour lui, sa terre et aussi son appartenance à la commune, le maintien de lui-même en tant que tel coïncidant entièrement avec celui de la commune, et inversement, etc. Bien qu'étant déjà un **produit historique** non seulement en tant que réalité mais en tant que conscience, donc **résultat de l'évolution**, la commune demeure la condition préalable de la **propriété** du sol, c'est-à-dire d'un rapport de propriété du sujet travailleur avec les conditions naturelles du travail. Mais cette propriété est médiatisée par sa **condition** de membre de l'État, par l'existence de cet État, autrement dit par une origine considérée comme divine, etc.

La concentration s'opère dans la ville, dont le territoire englobe la campagne. La petite agriculture travaille pour la consommation directe; la manufacture représente l'activité domestique accessoire des femmes et des filles (filage et tissage) ou l'activité autonome dans quelques branches (**fabri**, etc.). La perpétuation de la commune a pour condition le maintien de l'égalité entre les libres paysans subvenant à leur propres besoins et dont le travail perpétue la propriété. Ils se comportent en propriétaires vis-à-vis des conditions naturelles du travail, mais encore faut-il que ces conditions soient sans cesse posées réellement par le travail personnel comme conditions et éléments objectifs de la personne de l'individu et de son travail personnel. Cette petite commune guerrière tend, entre

autres, à dépasser ces limitations (Rome, Grèce, Juifs, etc.). « Lorsque les augures, dit **Niebuhr**, eurent assuré Numa que son élection avait obtenu la sanction divine, le premier souci de ce roi pieux ne fut pas le culte religieux, mais le sort des hommes. Il divisa les terres que Romulus avait conquises au cours de la guerre et abandonnées à l'occupation : il créa le culte de Terme. Tous les législateurs anciens, Moïse en premier, fondèrent le succès de leurs prescriptions concernant la vertu, l'équité et les bonnes mœurs sur la propriété foncière, ou tout au moins sur la possession de la terre héréditairement garantie au plus grand nombre possible de citoyens ». (vol. 1er, p. 245, 2^o édit. : **Römische Geschichte**). Pour gagner sa vie, l'individu se trouve dans des conditions telles qu'il a pour but non pas l'acquisition de richesses, mais sa subsistance propre, sa reproduction à titre de membre de la communauté, la reproduction de lui-même en tant que propriétaire de son lopin et, en cette qualité, en tant que membre de la commune. La perpétuation de la commune signifie reproduction de tous ses membres en tant que paysans subvenant à leurs propres besoins et dont le temps excédentaire revient à la commune, travail de la guerre, etc. La propriété du travail individuel est médiatisée par la propriété de la condition du travail, le lopin de terre, garanti à son tour par l'existence de la commune qui, de son côté, est garantie par le surtravail qu'effectuent les membres de la commune sous forme de service militaire, etc. Ce n'est pas en coopérant au sein du travail productif de richesses que le membre de la commune se reproduit, mais en coopérant au sein des travaux d'intérêt collectif (imaginaires et réels) en vue de maintenir l'association à l'intérieur et face à l'extérieur. La propriété est **quiritaire** romaine, le propriétaire foncier privé n'est tel qu'en sa qualité de Romain, et en cette qualité il est propriétaire foncier privé.

La forme de propriété **germanique** est une forme dans laquelle les individus travaillant et subvenant à leurs propres besoins en tant que membres de la commune possèdent les conditions naturelles de leur travail. Ici, le membre de la commune n'est pas, en tant que tel, co-possesseur de la propriété collective, comme c'est le cas dans la forme spécifiquement orientale, lorsqu'il n'est de propriété que communale, l'individu n'étant, en tant que tel, que **possesseur** d'une portion déterminée, héréditaire ou non, puisqu'aucune fraction de propriété n'appartient en propre à un membre particulier. En effet, il ne possède qu'en tant que membre immédiat de la commune, c'est-à-dire en union directe avec elle, et non séparément d'elle. C'est pourquoi l'individu n'est que possesseur. Il n'y a que propriété **collective** et **possession privée**. Ce mode de possession liée à la propriété collective peut se manifester historiquement, géographiquement, etc., de manière très diverse, selon que le travail est effectué isolément par le possesseur privé, ou qu'il est déterminé par la commune, ou enfin qu'il est fixé par l'Unité située au-dessus des communautés particulières. Contrairement à ce qui se passe dans la forme grecque et romaine (bref antique classique), la terre n'y est pas occupée par la commune, sol romain. Une partie (**ager publicus** sous telle ou telle forme) demeure dans les mains de la commune proprement dite, l'autre partie, distribuée aux membres de la commune, chaque parcelle de terre étant romaine du fait qu'elle est propriété privée, domaine d'un Romain, portion à lui dévolue du laboratoire : il n'est Romain que dans la mesure où il possède ce droit souverain sur une portion de terre romaine. (Dans l'antiquité, on faisait peu de cas de l'artisanat urbain et du commerce; en revanche, on tenait l'agriculture en haute estime; au moyen âge, c'est le contraire). Le droit du jouir de la terre communale en vertu de l'occupation revenait à l'origine aux patriciens qui, plus tard, en investirent leurs clients; seuls les plébéiens pouvaient **assigner la propriété de l'ager publicus**; toutes les assignations étaient en faveur des plébéiens, susceptibles d'être indemnisés pour leur part de terre communale. **La propriété foncière proprement dite**, à l'exception du territoire entourant les murs de la ville, était à l'origine entre les mains des seuls plébéiens (et reprise plus tard dans les communes rurales). La plèbe romaine était essentiellement un ensemble de paysans selon la définition de la propriété quiritaire.

La culture du sol était unanimement considérée par les Anciens comme l'**activité normale** de

l'homme libre, comme l'école du soldat. C'est là que se conserve la vieille souche de la nation : elle s'altère dans les villes où viennent s'établir les commerçants et les artisans étrangers, de même que les indigènes vont où les pousse l'appât du gain. Partout où existe l'esclavage, l'affranchi cherche à subvenir à ses besoins grâce à ces affaires qui lui procurent souvent des fortunes : c'est pourquoi, dans l'antiquité, ces métiers étaient presque tous entre leurs mains et de ce fait jugés indignes du citoyen. D'où l'opinion qu'il ne fallait pas admettre les artisans à la pleine citoyenneté (en règle générale, ils en étaient exclus chez les Grecs des temps reculés). Aucun Romain ne devait vivre du commerce ou de l'artisanat ». Les Anciens ignoraient la dignité de l'artisanat telle que la connut l'histoire des villes du moyen âge; mais, même ici, l'esprit militaire déclina lorsque les corporations l'emportèrent sur les organisations familiales, et il finit par s'éteindre complètement et, avec lui, la considération extérieure et la liberté des villes. Les tribus des États anciens étaient organisées de deux manières : selon le **lignage**, ou selon les **localités**. Les **tribus par lignage** sont plus anciennes que les tribus par localités, mais, presque partout, elles furent supplantées par ces dernières.

Leur forme la plus extrême et la plus rigide est le système des castes, où chacune est séparée de l'autre, sans réciprocité de mariage et selon une hiérarchie très marquée; chacune d'elle exerce un métier exclusif et immuable. A l'origine, l'organisation territoriale des tribus répondait à une division du pays en districts et en villages; c'est ainsi qu'au moment où cette division fut opérée en Attique, sous Clistène, quiconque résidait dans un village était inscrit comme citoyen de ce village et de la tribu du district auquel ce village appartenait. En bonne règle, les descendants continuaient à faire partie de la même tribu et du même dème sans égard pour le lieu de leur domicile; c'est ce qui donna à cette division une apparence généalogique. Les **gentes** romaines n'étaient pas consanguines; en mentionnant des noms gentiles, Cicéron note la filiation d'un homme libre.

Les **sacra** (cultes) propres aux gentes romaines disparurent plus tard (au temps de Cicéron). Ce qui se maintint le plus longtemps ce fut le droit de succéder à ses confrères co-gentiles en cas de décès intestat et sans héritier. Au temps les plus reculés, les cogentiles étaient obligés de partager les charges extraordinaires de ceux qui étaient dans le besoin. (Partout, chez les Allemands, à l'origine; le plus longtemps chez les Ditmarsen). Les gentes étaient des sortes de corporations. Il n'y eut pas dans le monde ancien d'institution plus générale que celle des gentes. C'est ainsi que, chez les Gaëls, les nobles Campbells et leurs vassaux formaient un clan. Comme le patricien représente davantage la commune, il est le **possesseur de l'ager publicus**, et il l'exploite par l'intermédiaire de ses clients, etc. (et se l'approprie progressivement). La commune germanique ne se concentre pas dans la ville qui est le centre de la vie rurale, résidence du travailleur de la terre de même que centre directeur de la guerre; du simple fait de cette concentration, la commune y acquiert, en tant que telle, une existence extérieure et distincte de celle des individus. L'histoire de l'antiquité classique est celle de la cité, mais cette cité a pour base la propriété foncière et l'agriculture. L'histoire asiatique est une sorte d'unité indifférenciée de la ville et de la campagne (les grandes cités proprement dites doivent être considérées comme de simples camps princiers, superfétation de l'organisation économique). Le moyen âge (période germanique) part de la campagne, centre de l'histoire, et se développe ensuite à travers l'opposition de la cité et de la campagne. L'histoire moderne, c'est l'urbanisation de la campagne et non, comme dans l'antiquité, la ruralisation de la cité.

Lorsqu'elle coïncide avec la ville, la commune possède en tant que telle une existence économique. La simple existence de la ville en tant que telle est autre chose que la multitude des maisons indépendantes. Le tout n'est pas ici composé de la somme de ses parties. C'est en quelque sorte un organisme autonome. Chez les Germains, les chefs de famille s'établissaient dans les forêts, séparés les uns des autres par des distances considérables. Ne serait-ce que d'un point de vue extérieur, la commune n'y existe qu'à l'occasion des réunions périodiques de ses membres, bien qu'**en soi** l'unité de ceux-ci découle de la généalogie, de la langue, d'un passé commun, de l'histoire, etc. La

commune n'y apparaît donc pas comme unité, mais comme **association**, accord des sujets autonomes que sont les propriétaires fonciers. La commune n'y existe pas en tant qu'État, **système étatique**, comme chez les Anciens, parce qu'elle n'existe pas sous forme de ville. En effet, pour que la commune acquière une existence réelle, il faut que les propriétaires fonciers libres tiennent **assemblées**, alors qu'à Rome par exemple, la commune existe en dehors des assemblées, reposant sur la **ville** et les fonctionnaires préposés à son service.

Certes, on trouve aussi chez les Germains l'**ager publicus**, terre communale ou terre du peuple, distinct de la propriété de l'individu. Il s'agit de terrains de chasse, de pâture, d'affouage, etc., partie du sol qui ne peut être divisée si on veut l'utiliser comme moyen de production sous ces formes déterminées. Mais ici, l'**ager publicus** ne représente pas, comme chez les Romains, l'existence économique de l'État séparée de celle des propriétaires privés si bien que ces derniers ne sont propriétaires que pour autant qu'ils sont exclus, privés de l'usage de l'**ager publicus**, tels les plébéiens. Chez les Germains, l'**ager publicus** apparaît plutôt comme complément de la propriété individuelle et ne fait figure de propriété que s'il est défendu contre les tribus ennemies comme bien collectif de la tribu. La propriété de l'individu particulier n'est pas médiatisée par la commune; c'est l'existence de la commune et de la propriété commune qui est médiatisée par le rapport de mutualité entre les sujets autonomes. Au fond, l'ensemble économique est contenu dans chaque maison particulière qui constitue en elle-même un centre autonome de la production (la manufacture y est une activité accessoire, purement domestique, des femmes, etc.). Dans l'antiquité la cité, avec sa marche rurale, constitue l'ensemble économique; dans le monde germanique c'est l'habitation particulière qui n'est elle-même qu'un point dans la terre qui lui appartient : il n'y a pas concentration d'une foule de propriétaires, car c'est la famille qui forme une unité indépendante.

Dans la forme asiatique (ou du moins dans sa forme la plus courante) la propriété n'existe pas, il n'y a que la possession de l'individu. La commune est le véritable propriétaire. Il n'est d'autre propriété que celle, collective, du sol. Chez les Anciens (dont les Romains nous fournissent l'exemple le plus classique, dans sa forme la plus pure et la plus achevée), la propriété foncière de l'État s'oppose à la propriété foncière privée, que cette dernière médiatisée par la première, ou que la première apparaisse sous cette forme double. C'est pourquoi le propriétaire foncier privé y est en même temps citoyen urbain. Du point de vue économique, la citoyenneté se ramène à une figure simple; le paysan habitant de la ville. Dans la forme germanique le paysan n'est pas un citoyen d'État, c'est-à-dire habitant de la ville; la base c'est l'habitation familiale avec d'autres habitations semblables d'une même tribu, les assemblées convoquées à l'occasion des guerres, du culte et d'arbitrages juridiques, etc. constituant cette garantie mutuelle. La propriété foncière individuelle ne s'oppose pas ici à la propriété foncière de la commune et n'est pas médiatisée par elle, au contraire. La commune n'existe que dans la relation mutuelle des propriétaires fonciers individuels en tant que tels. La propriété communale n'y est que le complément collectif des habitations individuelles de la tribu ainsi que de la terre appropriée. La commune n'est pas la substance dont l'individu n'est qu'un accident; elle n'est pas cet ensemble qui serait **unité réalisée** tant dans l'idée que dans l'existence de la ville et de ses besoins, et serait distincte des besoins individuels; ni cette **unité réalisée** dans le territoire urbain qui a une existence propre, distincte de l'économie particulière du membre de la commune. Mais c'est à la fois la communauté de langue, de sang, etc..., base de l'individu, et l'**assemblée effective** des propriétaires en vue de fins collectives. Certes, la commune a une existence économique propre dans les terrains communs de chasse, de pâture, etc., mais chaque propriétaire individuel les utilise à ce titre, et non en qualité de représentants de l'État, comme à Rome : c'est une propriété vraiment commune des propriétaires individuels, et non pas une propriété de la société de ces propriétaires qui, dans la ville, ont une existence distincte de celle qu'ils ont en tant que propriétaires individuels.

Voici ce qui, à ce propos, représente l'essentiel : dans toutes ces formes où la propriété foncière et

l'agriculture constituent la base de l'ordre économique et où la production de valeurs d'usage est donc le but économique, la **reproduction de l'individu** est impliquée dans ses rapports avec la commune, dont il est le fondement. Dans toutes ces formes nous trouvons : 1° L'appropriation de la condition naturelle du travail, la terre, qui représente à la fois l'instrument primitif du travail, le laboratoire et le réservoir de matières premières, n'est pas le résultat du travail mais sa présupposition. C'est en propriétaire que l'individu se comporte en toute simplicité vis-à-vis des conditions objectives du travail; elles sont pour lui la nature inorganique de sa subjectivité qui se réalise en elle; la principale condition objective du travail n'apparaît pas comme **produit** du travail, mais se présente sous la forme de la nature; il y a l'individu vivant d'une part, et la terre, condition objective de sa reproduction, de l'autre. 2° Le travailleur n'apparaît pas dès l'abord dans cette abstraction qu'est le simple travailleur, car il trouve dans la propriété de la terre un **mode d'existence objectif** qui n'est pas le simple résultat de son activité mais une présupposition au même titre que sa peau, ses organes sensoriels qu'il reproduit et développe, certes, dans le procès vital, mais qui président à ce procès de reproduction. Le **comportement** vis-à-vis de la terre, propriété de l'individu qui travaille, est immédiatement médiatisé par l'existence naturelle, plus ou moins transformée historiquement, de l'individu comme **membre de la commune**, par son existence naturelle comme membre de la tribu, etc. Un individu isolé ne pourrait pas plus être propriétaire de la terre qu'il ne pourrait parler. Sans doute il pourrait y puiser sa substance, comme l'animal. Le comportement de propriétaire vis-à-vis de la terre suppose toujours l'occupation, paisible ou violente, de la terre par la tribu, commune sous une forme encore plus ou moins naturelle ou déjà développée historiquement.

Ici, l'individu ne se manifeste jamais isolément, tel le simple travailleur libre. Si les conditions objectives de son travail sont supposées lui appartenir, il est lui-même posé subjectivement comme membre d'une commune, médiatrice entre lui et la terre. Son rapport avec les conditions objectives du travail est médiatisé par son existence de membre de la commune; à son tour, l'existence réelle de la commune est déterminée par la forme spécifique de sa propriété des conditions objectives du travail. Cette propriété médiatisée par son existence dans la commune peut apparaître sous des formes diverses : comme **propriété collective**, l'individu n'étant que possesseur et la propriété privée de la terre étant absente; comme propriété sous une double forme, privée et étatique, existant côte à côte, la propriété étatique posant la propriété privée, si bien que seul le citoyen est et doit être propriétaire privé et la propriété qu'il a, en tant que citoyen d'État, a une existence distincte. Enfin la propriété communale peut apparaître comme simple complément de la propriété individuelle, celle-ci en étant le fondement; ici, la commune n'a pas d'existence propre en dehors de l'**assemblée** de ses membres et de leur association en vue de fins communes. Ces différents modes de comportement des membres de la commune ou de la tribu vis-à-vis de la terre où elle s'est établie, dépendent soit des dispositions naturelles de la tribu, soit des conditions économiques dans lesquelles elle exerce réellement sa propriété sur le sol, c'est-à-dire s'approprie les fruits de la terre par le travail. Tout cela dépendra à son tour du climat, de la constitution physique du sol, des rapports avec les tribus ennemies ou voisines, et des transformations opérées par les migrations et les événements historiques, etc. Pour que la commune subsiste sous sa forme ancienne, il faut que ses membres se reproduisent dans les conditions objectives présupposées. La production elle-même, la progression de la population (qui fait également partie de la production) supprime peu à peu et nécessairement ces conditions, les détruit au lieu de les reproduire, etc...

C'est ainsi que la commune disparaît en même temps que les rapports de propriété sur lesquels elles reposait. C'est nécessairement la forme asiatique qui se maintient avec la plus grande ténacité et le plus longtemps. Cela tient à ses conditions même : l'individu ne peut s'y rendre autonome vis-à-vis de la commune; le cycle de la production se suffit à lui-même; l'agriculteur est uni à la manufacture

(**Handmanufaktur**), etc. Si l'individu modifie son rapport à la commune, il modifie et ruine la commune et ses bases économiques. A son tour, la transformation des bases économiques entraîne, par sa propre dialectique, l'appauvrissement, etc. Il convient de noter l'effet des guerres et des conquêtes qui, à Rome par exemple, représentaient l'une des principales bases économiques de la commune. C'est ainsi que se brisent les rapports fondamentaux de la commune. Dans toutes ces formes l'évolution repose sur la **reproduction des anciens rapports** (plus ou moins naturels ou historiques et traditionnels), entre l'individu et sa commune, et sur une existence **objective et déterminée** de l'individu, fondée à la fois sur ses rapports avec les conditions de travail et son comportement vis-à-vis des autres travailleurs et membres de la tribu. Dès l'abord, cette base est donc limitée, mais sitôt que ces limitations sont éliminées, nous assistons à la décadence et à la ruine des anciens rapports. C'est le développement de l'esclavage, la concentration de la propriété foncière, l'échange, l'argent, les conquêtes, etc., ainsi que nous l'avons vu chez les Romains. Jusqu'à un certain point ces éléments peuvent sembler compatibles avec la base donnée et ayant l'air soit d'élargir innocemment cette base, soit de se développer à partir d'elle comme excroissances abusives. Certaines sphères peuvent connaître des développements considérables. Des individus peuvent avoir une certaine grandeur. Mais il est évident qu'il ne peut y avoir d'épanouissement entier et libre de l'individu ou de la société, car il serait en contradiction avec le niveau primitif de la base sociale.

Les Anciens ne se sont jamais préoccupés de rechercher quelle était la forme de propriété foncière, etc. la plus productive ou la plus fertile en richesses. Bien que Caton ait pu s'interroger sur la manière la plus avantageuse de cultiver le sol, ou que Brutus ait prêté son argent au taux le plus élevé, la richesse n'apparaît pas comme le but de la production. La recherche porte toujours sur le mode de propriété le plus susceptible de former les meilleurs citoyens. La richesse n'apparaît comme fin en soi que chez les rares peuples marchands qui monopolisent le métier des transports et vivent dans les ports du monde antique tels les Juifs dans la société médiévale. A présent la richesse est, d'une part, une chose réalisée dans des choses, production matérielle, et l'homme s'y oppose comme sujet; d'autre part, comme valeur, elle n'est que le pouvoir de commander le travail d'autrui dans le but non pas d'exercer une domination, mais d'en tirer des jouissances, etc. Dans toutes ces formes la richesse a une figure matérielle, soit de chose, soit de rapport médiatisé par la chose contingente et extérieure à l'individu. Ainsi, combien paraît sublime l'antique conception qui fait de l'homme (quelle que soit l'étroitesse de sa base nationale, religieuse et politique) le but de la production en comparaison de celle du monde moderne où le but de l'homme est la production, et la richesse le but de la production. Mais, au fait, que sera la richesse une fois dépouillée de sa forme bourgeoise encore limitée ? Ce sera l'universalité des besoins, des capacités, des jouissances, des forces productives, etc. des individus, universalité produite dans l'échange universel. Ce sera la domination pleinement développée de l'homme sur les forces naturelles, sur la nature proprement dite aussi bien que sur sa nature à lui. Ce sera l'épanouissement entier de ses capacités créatrices sans autre présupposition que le cours historique antérieur qui fait de cette totalité du développement un but en soi, en d'autres termes, développement de toutes les forces humaines en tant que telles sans qu'elles soient mesurées d'après un **étalon** préétabli. L'homme ne se reproduira pas comme unilatéralité, mais comme totalité. Il ne cherchera pas à demeurer quelque chose qui a déjà été mais s'insérera dans le mouvement absolu du devenir. Dans l'économie bourgeoise et l'époque correspondante, cet épanouissement entier de l'intériorité humaine apparaît comme dépouillement complet; cette objectivation universelle apparaît comme l'aliénation totale, et le renversement de toutes les entraves unilatérales comme sacrifice du but en soi à un but tout à fait extérieur. C'est pourquoi, le juvénile monde antique apparaît comme un monde supérieur. Et il l'est effectivement partout où l'on cherche une figure close, une forme et des contours bien définis. Il est satisfaction à une échelle limitée, alors que le monde moderne laisse insatisfait, ou bien, s'il est

satisfait, il est **trivial**.

Ce que Monsieur Proudhon appelle la genèse **extra-économique** de la propriété, par quoi il entend précisément la propriété foncière, c'est le rapport **prébourgeois** de l'individu aux conditions objectives de travail, et tout d'abord aux conditions objectives **naturelles** du travail. En effet, comme le sujet travaillant est un individu naturel et a une existence naturelle, la première condition objective de son travail est la nature, la terre, son corps inorganique. L'individu n'a pas seulement un corps organique mais il a pour sujet cette nature non organique. L'individu ne produit pas cette condition, mais il la trouve au préalable, comme une réalité naturelle antérieure et extérieure. Avant de continuer notre analyse, une remarque : le brave Proudhon non seulement pourrait mais devrait accuser le **capital** et le **travail salarié** en tant que forme de propriété d'avoir une origine extra-économique. Car si le travailleur trouve devant lui et séparées de lui les conditions objectives du travail sous forme de **capital**, et si le capitaliste trouve devant lui le **travailleur** privé de toute propriété, travailleur abstrait, c'est que l'échange, tel qu'il s'effectue entre la valeur et le travail vivant, présuppose un **processus historique**. Bien que le capital et le travail salarié reproduisent eux-mêmes ce rapport et le développent dans toute son étendue objective et dans toute sa profondeur, ils supposent comme nous l'avons vu un processus historique, celui de la genèse du capital et du travail salarié. En d'autres termes : la **genèse extra-économique** de la propriété ne signifie rien d'autre que la **genèse historique** de l'économie bourgeoise, des formes de production qui s'expriment théoriquement ou idéalement au travers des catégories de l'économie politique. Dire que l'histoire prébourgeoise et chacune de ses phases a son économie et constitue la **base économique** du développement est au fond une simple tautologie, c'est dire que la vie des humains a depuis toujours été basée sur la production, **sociale** d'une manière ou d'une autre, dont nous désignons précisément les rapports comme économiques.

À l'origine les conditions de la production ne peuvent pas être **produites** ni ne peuvent être le résultat de la production; ni d'ailleurs et c'est la même chose la reproduction des humains dont le nombre augmente par le rapport naturel des deux sexes. La reproduction apparaît d'une part comme l'appropriation des objets par les sujets, et d'autre part comme impression de formes et soumission des objets à un but subjectif, c'est-à-dire transformation de ces objets en résultat et en réservoir de l'activité subjective. Ce n'est pas l'**unité** des hommes vivants et actifs avec les conditions naturelles et inorganiques de leur métabolisme avec la nature qui aurait besoin d'une explication ou qui serait le résultat d'un processus historique; c'est au contraire la **séparation** entre ces conditions inorganiques de l'existence humaine et de son être actif, séparation qui n'est totale que dans le rapport entre le travail salarié et le capital.

Cette séparation ne s'opère pas dans le rapport esclavagiste et le servage, une partie de la société y étant traitée comme simple condition **inorganique** et **naturelle** de la reproduction de l'autre, l'esclave est dépourvu de tout rapport avec les conditions objectives de son travail; mais, dans la forme esclavagiste comme dans celle du servage, c'est le travail lui-même qui est posé comme **condition inorganique** de la production parmi les autres produits de la nature, à côté du bétail, ou comme appendice de la terre. En d'autres termes : à l'origine, les conditions de production sont les conditions mêmes de la nature, les **conditions naturelles d'existence du producteur**, de même que son corps, quoiqu'il le reproduise et le développe, n'est pas posé à l'origine par lui-même mais apparaît comme sa **condition propre**; son existence (corporelle) est une donnée naturelle que l'individu n'a pas posée. Ces **conditions naturelles d'existence** vis-à-vis desquelles il se comporte comme à l'égard de son corps inorganique sont elles-mêmes doubles : 1° de nature subjective, et 2° de nature objective. L'individu constate comme une donnée préalable qu'il est membre d'une famille, d'une tribu, d'une commune, etc. qui, en s'opposant et en se mêlant à d'autres, se transforment au cours de l'histoire; en tant que membre ainsi défini, il se comporte vis-à-vis de la

nature (mettons ici la terre) comme vis-à-vis d'une existence inorganique de lui-même, condition de sa production et de sa reproduction. En tant que membre naturel de la commune, il participe à la propriété collective et en possède une partie propre; c'est ainsi qu'en qualité de citoyen romain, il a un droit (tout au moins idéal) sur l'**ager publicus** et un droit réel sur un certain nombre d'arpents de terre. Sa **propriété**, c'est-à-dire le rapport aux conditions naturelles préalables de sa production comme siennes, est médiatisée par sa qualité de membre naturel d'une commune. (Il est évident qu'une commune parvenue à un degré d'abstraction tel que ses membres n'ont plus rien en commun hormis peut-être la langue, est le produit de conditions historiques ultérieures). Ainsi, il est clair qu'un individu particulier ne peut considérer sa langue comme sienne qu'en tant qu'il est membre d'une communauté humaine. Une langue qui serait le produit d'un individu est un non-sens. Il en est de même de la propriété.

Le langage est le produit d'une commune tout autant qu'à un certain point de vue, il est l'existence même de la commune : son mode d'expression verbal. La production communautaire et la propriété collective, telles qu'elles existent par exemple au Pérou, sont manifestement une forme **secondaire**, introduite et transmise par des tribus conquérantes qui ont connu chez elles la propriété collective et la production communautaire dans la forme ancienne et plus simple, telle qu'on la trouve aux Indes et chez les Slaves. Il semble de même que la forme que nous trouvons par exemple chez les Celtes du Pays de Galles soit une forme **secondaire**, importée par les conquérants chez des tribus soumises qui vivaient à un stade social inférieur. La perfection et l'épanouissement de ces systèmes instaurés par un **centre souverain** en indique l'origine tardive. C'est ainsi que le féodalisme importé en Angleterre eut une forme plus achevée qu'en France où il s'était développé spontanément. Chez les tribus de pasteurs nomades et tous les peuples pasteurs sont nomades à l'origine la terre est, comme les autres conditions naturelles, un élément illimité, par exemple les steppes et les hauts plateaux d'Asie. Elle est tondue, consommée par les troupeaux, dont vivent à leur tour les peuples pasteurs. Ceux-ci se comportent en propriétaires vis-à-vis de la terre, bien qu'ils ne fixent jamais leur propriété. Il en est ainsi du territoire de chasse des tribus indiennes en Amérique : la tribu considère une région déterminée comme son terrain de chasse soit qu'elle le défende par la force contre d'autres tribus, soit qu'elle cherche à chasser les autres tribus de leur territoire. Chez les tribus de pasteurs nomades, la commune est en fait toujours en société migratrice, caravane, horde; les formes de domination et de subordination se développent en fonction des conditions de vie. En fait, seul le troupeau est **approprié** et **reproduit**, non la terre utilisée en **commun**, temporairement à chaque étape. La seule barrière que la commune puisse rencontrer dans son comportement de propriétaire vis-à-vis des conditions naturelles de production, la terre (si nous passons tout de suite aux peuples sédentaires), c'est **une autre commune** qui la revendique déjà comme **son** corps inorganique à elle. Pour la défense autant que pour la conquête d'une propriété, la guerre est donc l'un des tout premiers travaux de cette communauté liée encore à la nature. En fait, il suffit de considérer ici la propriété primitive de la terre, car chez les peuples pasteurs la propriété des produits naturels de la terre les moutons par exemple se confond avec la propriété des pâturages parcourus. Dans la propriété de la terre se trouve aussi incluse en général celle de ses produits organiques. Si l'homme, comme appendice organique de la terre, est conquis en même temps que le sol, il est englobé dans les conditions de production. Ainsi se développent l'esclavage et le servage qui faussent et transforment rapidement les formes primitives de toutes les communes et en deviennent le fondement : la construction simple prend alors un caractère négatif.

La **propriété** ne signifie donc originellement rien d'autre que le comportement de l'homme vis-à-vis des conditions naturelles de la production comme lui appartenant, comme siennes, données en même temps que sa **propre existence**. L'homme se comporte vis-à-vis d'elles comme vis-à-vis des présuppositions naturelles de l'homme qui sont en quelque sorte le prolongement de son corps. À

proprement parler, l'homme n'a pas de rapport vis-à-vis de ses conditions de production, mais il existe doublement : à la fois subjectivement, en tant que lui-même, et objectivement, dans ces conditions naturelles non organiques de son existence. La forme de ces **conditions naturelles de production** est double : 1° son existence de membre de la commune; donc l'existence de cette commune qui est d'abord la **tribu**, puis la **tribu** plus ou moins transformée; 2° le rapport à la **terre** comme **sienne** par l'intermédiaire de la commune; c'est la propriété commune du sol en même temps que la **possession individuelle**, ou bien le seul partage des fruits, la terre et son exploitation demeurant communes. Toutefois les habitations, fussent-elles les chariots des Scythes, sont toujours la possession de l'individu. L'une des conditions naturelles de la production est, pour l'individu, son appartenance à une société naturelle, tribu, etc. Cette appartenance est déjà une condition du langage par exemple. C'est à cette seule condition qu'il a une existence productive propre. Son existence subjective en dépend ainsi que son rapport à la terre, son laboratoire. La propriété est **mobile** à l'origine, car l'homme s'empare tout d'abord des fruits finis de la terre, parmi lesquels figurent entre autres les animaux, particulièrement ceux que l'on peut domestiquer. Mais même ce niveau de production chasse, pêche, élevage des troupeaux, cueillette des fruits, etc. suppose l'appropriation de la terre, soit à demeure fixe, soit pour la migration ou la pâture des animaux, etc.

La **propriété** signifie donc **appartenir à une tribu** (commune) et avoir en elle une existence subjective-objective. L'individu se relie lui-même à la terre par l'intermédiaire du rapport de sa commune à la terre, comme à son corps inorganique. C'est ainsi qu'il se rapporte aussi à la condition primitive extérieure de la production, la terre, qui est à la fois matière première, instrument et fruit, comme à des présuppositions appartenant à son individualité, modes d'existence de celle-ci. **Nous réduisons cette propriété au comportement** vis-à-vis des conditions de la production. Mais on demandera : pourquoi pas aux conditions de consommation puisque, à l'origine, la production de l'individu se limite à la reproduction de son corps par l'appropriation de produits finis, préparés pour la consommation par la nature elle-même ? Même lorsqu'il suffit de trouver, de découvrir, il faut bientôt un effort, du travail comme la chasse et la pêche la garde du troupeau est une production, c'est-à-dire développement de certaines aptitudes de la part du sujet. Mais il y a aussi des situations où l'on peut s'emparer des choses toutes prêtes sans l'aide d'instruments c'est-à-dire de produits du travail eux-mêmes destinés à la production, sans aucun changement de la forme (elle change déjà dans la garde du troupeau). Mais ce sont là des situations transitoires que l'on ne saurait considérer comme normales, fût-ce à l'aube de la société primitive. Au demeurant, les conditions primitives de la production embrassent des matières directement consommables (fruits, animaux, etc.); le fonds de consommation constitue donc un élément inhérent du **fonds primitif de production**.

La condition fondamentale de la propriété basée sur la tribu (qui coïncide à l'origine avec la commune), c'est l'appartenance à la tribu. C'est ainsi que les tribus conquises et asservies sont **privées de propriété** et se retrouvent parmi les **conditions inorganiques** de la reproduction, celles-ci appartenant à la commune victorieuse. L'esclavage et le servage ne représentent donc qu'un développement ultérieur de la propriété fondée sur la tribu. Ils modifient nécessairement toutes les formes de cette propriété, la forme asiatique en étant le moins affectée. Lorsque la manufacture et l'agriculture forment une unité qui se suffit à elle-même, comme c'est le cas dans la forme asiatique, les conquêtes ne sont pas aussi nécessaires que dans les formes où la **propriété de la terre** et l'**agriculture** dominent exclusivement. Au demeurant, étant donné que dans cette forme asiatique l'individu ne devient jamais propriétaire mais seulement possesseur, il est au fond la propriété et l'esclave de celui qui incarne l'Unité de la commune : l'esclavage n'y modifie pas les conditions de travail ni les rapports fondamentaux.

Il est clair désormais que la propriété se réalise à travers la production si bien que le producteur a son existence incluse dans les conditions objectives qui **lui appartiennent**. Même dans la mesure

où, vis-à-vis des conditions de production considérées comme **siennes**, elle est un comportement conscient, elle se réalise dans la production. Pour ce qui concerne l'individu c'est un comportement posé par la commune, proclamé et garanti par la loi. L'appropriation effective ne se déroule pas d'abord dans un rapport mental, mais dans un rapport réel et actif avec les conditions objectives de la production, celles-ci représentant véritablement les conditions de l'activité subjective.

Dès_lors il est évident que ces **conditions se modifient**. Ce n'est que par la chasse qu'une région devient terrain de chasse des tribus; ce n'est que par l'agriculture que la terre devient le prolongement du corps de l'individu. Lorsque la **ville de Rome** fut construite et la marche avoisinante cultivée par ses citoyens, les conditions de la commune se modifièrent. Le but de toutes ces communes est la conservation, c'est-à-dire **la reproduction en tant que propriétaires des individus qui les composent, autrement dit, maintien du même mode objectif d'existence fondé sur le rapport mutuel entre les membre qui forment ainsi la commune. Mais cette reproduction est en même temps et nécessairement production nouvelle et destruction de l'ancienne forme**. Ainsi, la simple progression de la population s'oppose déjà à ce que chaque individu possède une étendue donnée de terre. Pour lever cet obstacle,' il faudra coloniser, ce qui entraîne des guerres de conquêtes et aussi l'esclavage, etc.; l'**ager publicus** par exemple, s'étend et on voit surgir les patriciens qui représentent la commune, etc...

Ainsi donc, la conservation de l'ancienne commune renferme la destruction des conditions sur lesquelles elle repose : cette conservation se change en son contraire. Imaginons, par exemple, dans le même espace un accroissement de productivité par le développement des forces productives, etc. (particulièrement lent dans l'ancienne agriculture traditionnelle), il faut alors créer de nouvelles méthodes ou combinaisons du travail, car la plus grande partie de la journée est consacrée à l'agriculture, etc. : on supprime et modifie encore les anciennes conditions économiques de la commune. L'acte de la reproduction même modifie non seulement les conditions objectives (par exemple : le village devient ville, la nature sauvage est changée en terre de culture), mais encore les producteurs qui manifestent des qualités nouvelles en se développant et en se transformant dans la production grâce à laquelle ils façonnent des forces et des idées nouvelles ainsi que des modes de communication, des besoins et un langage nouveaux. Plus le mode de production est archaïque et traditionnel (le mode traditionnel est le plus tenace dans l'agriculture et subsiste le plus longtemps dans la combinaison de l'agriculture et de la manufacture en Orient), et plus le **procès effectif** de l'appropriation reste immuable si bien que les anciennes formes de propriété, donc aussi la commune, restent invariables. Lorsque les membres de la commune, en qualité de propriétaires privés, ont acquis une existence distincte de celle qu'ils ont en tant que possesseurs de la commune et du territoire urbains, on voit bientôt surgir les conditions où l'individu est susceptible de **perdre** sa propriété, c'est-à-dire le double rapport qui fait de lui un citoyen égal, membre de la commune, et un **propriétaire**.

Dans la forme orientale, cette perte a le moins de chance de se réaliser sauf s'il se produit des effets tout à fait extérieurs, puisque le membre de la commune n'entretient jamais avec elle un rapport de liberté tel qu'il risque de perdre son lien objectif et économique avec la commune. L'individu fait corps avec elle. C'est ce qui résulte aussi de l'union de la manufacture et de l'agriculture, de la ville (village) et de la campagne. Chez les Anciens, la manufacture est considérée comme - une déchéance (affaire d'affranchis, de clients, d'étrangers, etc.). Le travail productif est entièrement subordonné à l'agriculture lorsqu'il est travail domestique et travail d'affranchis destinés seulement à l'agriculture et à la guerre, ou bien du travail de manufacture satisfaisant les besoins du culte ou de la commune (construction d'habitations, de routes, de temples). Mais il s'en libère nécessairement grâce au commerce avec les étrangers, aux esclaves et au désir d'échanger le surproduit, etc. et nous assistons à la désagrégation du mode de production sur lequel repose la commune ainsi que

l'individu objectif, c'est-à-dire l'individu déterminé qu'est le Romain, le Grec, etc. L'échange a le même effet, tout comme l'endettement, etc.

À l'origine il y a unité entre une forme particulière de la commune (tribu) et la propriété qui s'y retrouve; autrement dit entre le comportement vis-à-vis des conditions objectives de la production dans leur forme naturelle et l'existence objective de l'individu médiatisée par la commune. Cette unité, manifestée par la forme particulière de la propriété, a sa réalité vivante dans un **mode déterminé de la production**, mode qui est aussi bien le rapport mutuel entre les individus que leur rapport actif et déterminé vis-à-vis de la nature inorganique, mode de travail déterminé (qui est toujours activité familiale, et souvent travail de la commune). La commune elle-même représente la première grande force productive; selon le type déterminé des conditions de production (par exemple élevage du bétail, agriculture), on voit se développer un mode particulier de production et des forces productives particulières, aussi bien objectives que subjectives (facultés des individus).

La commune et la propriété fondée sur elle correspondent, en dernière analyse, à un niveau déterminé du développement des forces productives des sujets actifs, niveau auquel correspondent des rapports déterminés entre les individus et à l'égard de la nature. La reproduction se fait jusqu'à un certain niveau, puis elle finit par se désagréger.

À l'origine, et aussi bien dans la forme asiatique que slave, antique et germanique, la **propriété** c'est donc le comportement du sujet actif (qui produit et se reproduit) vis-à-vis des conditions de sa production ou de sa reproduction comme siennes. La propriété aura donc des formes différentes suivant les conditions de cette production. Celle-ci a pour but la reproduction du producteur dans et avec ses conditions objectives d'existence. Ce comportement en tant que propriétaire n'est pas le résultat, mais la condition préalable du travail, c'est-à-dire de la production; il implique une forme d'existence déterminée de l'individu, à savoir son appartenance à une tribu ou à une commune (dont il est lui-même, jusqu'à un certain point, la propriété). Dans l'esclavage, le servage, etc.. le travailleur lui-même fait partie des conditions naturelles de production d'un autre individu ou d'une commune (ceci ne s'applique pas à l'esclavage généralisé en Orient, mais seulement aux conditions de l'Europe); la propriété y a cessé d'être le comportement de l'individu travaillant lui-même à l'égard des conditions objectives du travail. Bien qu'ils soient un résultat logique et nécessaire de la propriété fondée sur la commune et le travail dans la commune, l'esclavage et le servage sont toujours des formes secondaires et ne sont jamais des formes originelles.

En vérité, il est facile d'imaginer qu'un homme puissant et doué d'une force physique supérieure, après avoir capturé l'animal, se saisisse de l'homme pour l'utiliser à attraper les animaux à son profit; en un mot, que, pour sa reproduction, il utilise l'homme à titre de condition naturelle trouvée toute faite, comme s'il s'agissait d'un quelconque être naturel (son propre travail n'étant plus que l'exercice de la domination). Alors qu'elle peut se vérifier chez certaines tribus et communes, cette vue reste simpliste puisqu'elle considère l'évolution à partir d'individus **isolés**. Or, l'homme ne s'individualise qu'à travers le processus historique. Il apparaît à l'origine comme un **membre de l'espèce, un être tribal, un animal de troupeau**, et nullement comme un animal politique (en grec). L'échange est l'un des agents essentiels de cette individualisation. Il rendu superflu le troupeau, et le dissout. Dès que les choses ont pris cette tournure, l'individu ne se rapporte plus qu'à lui-même, les moyens pour se poser en individu étant devenus son faire-valoir général (**sein sich Allgemein - und Gemeinmachen**). Cette communauté présuppose l'existence objective de l'individu comme propriétaire, mettons propriétaire foncier, mais elle le fait dans des conditions qui l'enchaînent à la commune, ou mieux font de lui un anneau de sa chaîne. Dans la société bourgeoise le travailleur est purement sujet, sans objet; mais la chose qui **lui fait face** est devenue la véritable communauté : il cherche à la dévorer, mais c'est elle qui le dévore.

Dans toutes les formes primitives, la commune donne aux sujets une unité objective avec leurs conditions de production, ou bien l'existence objective et déterminée présuppose la commune elle-même parmi les conditions de la production. Ces formes, plus ou moins liées encore à la nature mais déjà résultat du procès historique, correspondent nécessairement à un développement des forces productives qui est limité, et ce, par principe. Le développement des forces productives les dissout, et leur dissolution représente elle-même un progrès des forces productives humaines. Le travail se fait d'abord à partir d'une base déterminée, naturelle pour commencer, puis historique. Mais alors cette base est elle-même supprimée ou tend à disparaître, étant devenue trop étroite pour le progrès du bloc humain.

Pour autant que la propriété foncière antique réapparaît dans la propriété parcellaire moderne, elle relève de l'économie politique (nous y reviendrons dans le chapitre de la propriété foncière).

(D'ailleurs, tout cela mérite une analyse plus fouillée).

Ce qui nous importe ici, c'est d'abord que le rapport du travail au capital, ou aux conditions objectives du travail devenues capital, suppose un processus historique qui dissout les différentes formes dans lesquelles ou bien le travailleur est propriétaire, ou bien le propriétaire travaille. Avant tout il faut donc : 1) **La dissolution** des liens avec la terre, condition naturelle de la production, que l'homme traite comme son corps non organique, laboratoire de ses forces et domaine de sa volonté. Toutes les formes de cette propriété supposent une commune dont les membres, en dépit de toutes les différences formelles sont **propriétaires** à titre de membres de la commune. La forme primitive de cette propriété est donc une **propriété collective immédiate (forme orientale**, modifiée dans la forme slave, développée jusqu'à sa contradiction dans la propriété antique et germanique, dont elle demeurent cependant la base secrète bien que contradictoire); 2) **La dissolution** des rapports où l'homme apparaît comme **propriétaire de l'instrument**. Comme la précédente forme de propriété foncière suppose une **commune réelle**, cette propriété de l'instrument au profit du travailleur suppose une forme particulière de développement du travail manufacturier, le **travail artisanal** auquel se rattache le système des corporations et des jurandes, etc. (le système manufacturier de l'ancien Orient peut trouver place au point 1). Le travail y est encore pour moitié artistique et pour moitié fin en soi etc. Le maître-artisan. L'habileté particulière au travail garantit la possession de l'instrument, etc.. etc. Puis il y a pour ainsi dire héritage du mode de travail ainsi que de l'organisation et de l'instrument du travail.

Système médiéval des villes : Le travail y est encore personnel; c'est un développement déterminé d'aptitudes unilatérales se suffisant à elles-mêmes, etc.; 3) dans ces deux cas, on suppose que le travailleur possède les moyens de consommation avant de produire, ce qui lui permet de vivre comme producteur pendant la production jusqu'à ce qu'il ait achevé son travail. Comme propriétaire foncier, il est directement pourvu du fonds de consommation nécessaire. Comme maître-artisan, il en a hérité, l'a gagné en faisant des économies; dans sa jeunesse il est **apprenti**; il ne se présente pas alors comme un véritable travailleur indépendant : il partage les repas avec le maître, patriarcalement. Quand il est (véritable) compagnon, il existe une certaine communauté du fonds de consommation possédé par le maître; même si ce n'est pas la propriété du compagnon, c'est du moins sa co-possession, etc., en vertu des lois et des traditions de la corporation, etc. (Il convient d'approfondir encore ce point); 4) la **dissolution** des rapports dans lesquels le **travailleur lui-même, force vivante du travail**, fait encore directement partie des conditions objectives de la production et est approprié de la sorte, bref, où il est esclave ou serf. Pour le capital, ce n'est pas le travailleur mais le travail qui est une condition de production. Si le capital peut opérer avec des machines, ou même l'eau et l'air, **tant mieux** (en fr.). Le capital ne s'approprie pas le travailleur, mais son travail, non pas directement mais au travers de l'échange.

Telles sont les conditions historiques qui doivent se réaliser pour que le travailleur devienne un travailleur libre, force de travail sans objet et purement subjective face aux conditions objectives de la production, **propriété qui n'est pas sienne mais celle d'autrui**, valeur pour soi, c'est-à-dire capital. Mais il faut se demander à présent quelles sont les conditions qui doivent se réaliser, pour que le travailleur trouve devant lui le **capital**.

La forme du capital, dans laquelle le travail vivant est dans un rapport négatif de non propriété vis-à-vis de la matière première, de l'instrument et des moyens de subsistance nécessaires durant le travail **implique** avant tout la **non propriété de la terre**; autrement dit, c'est la négation des conditions dans lesquelles l'individu travailleur se comporte vis-à-vis de la terre comme vis-à-vis de sa chose à lui, c'est-à-dire travaille et produit tout en étant propriétaire du sol. Dans le cas le plus favorable, il ne se comporte pas seulement comme travailleur vis-à-vis de la terre, mais encore comme propriétaire vis-à-vis de lui-même, sujet qui travaille. Virtuellement la propriété foncière inclut la propriété de la matière première, de l'instrument originel, la terre, et des fruits spontanés de celle-ci. Dans la forme la plus ancienne, cela signifie : se comporter en propriétaire vis-à-vis de la terre, y trouver la matière première, les instruments et les moyens de subsistance produits non par le travail mais par la terre. Lorsque ce rapport se reproduit, les instruments secondaires et les fruits de la terre, créés par le travail, font partie eux aussi de la propriété foncière dans ses formes primitives. C'est d'abord cette situation historique de pleine propriété qui est niée dans le rapport de l'ouvrier vis-à-vis des conditions de travail devenues capital. Dans ce dernier rapport, c'est la situation historique n° 1 qui est niée ou supposée dissoute historiquement. Il y a ensuite la forme qui se caractérise par la **propriété de l'instrument**, c'est-à-dire celle où le travailleur se comporte en tant que propriétaire vis-à-vis de l'instrument, bref où il travaille en même temps qu'il est propriétaire de l'instrument (celui-ci est donc subordonné au travail individuel, ce qui représente un développement très limité de la force productive du travail. Cette forme, dans laquelle le **travailleur est propriétaire** (ou bien le **propriétaire travaille**) s'est rendue autonome, à côté ou en dehors de la **propriété foncière** : elle n'est plus annexée à la propriété foncière ni soumise à elle, comme dans le premier cas. Cette seconde forme correspond au travail artisanal et urbain. En tant que propriété de l'artisan, la matière première et les moyens de subsistance sont médiatisées par la propriété de l'instrument et par le métier. Ce second niveau historique existe soit à côté, soit en dehors, déjà considérablement modifié par le fait que **ce second type de propriété ou de propriétaire travaillant s'est rendu autonome**.

Comme l'instrument est lui-même déjà un produit du travail, c'est-à-dire que l'élément qui constitue la propriété est posé par le travail, la commune ne peut plus apparaître ici dans sa forme primitive et naturelle comme dans le premier cas. La commune qui fonde cette sorte de propriété, est elle-même engendrée et produite, c'est-à-dire secondaire, puisque créée par le travailleur. Lorsque la propriété de l'instrument signifie le comportement du travailleur comme propriétaire des conditions de production, il est clair que l'instrument n'est plus, dans l'activité réelle, que le **simple moyen** du travail individuel. L'art de s'approprier réellement l'instrument et de le manier comme outil de travail, y apparaît comme l'habileté particulière du travailleur, ce qui fait de lui le propriétaire de l'instrument. Bref, ce qui caractérise le système des corporations et des jurandes (fondé sur le travail artisanal qui érige l'individu en propriétaire) c'est qu'il réduit tout au seul rapport avec l'instrument de production, la propriété ne portant que sur l'outil. C'est un rapport différent de celui de la propriété foncière (c'est-à-dire la matière première proprement dite). Le rapport avec ce seul élément des conditions de production fait du sujet qui travaille un propriétaire, un propriétaire travaillant. De par sa nature, la situation historique n° 2 ne peut exister qu'en opposition, ou si l'on veut, qu'à titre de complément du cas n° 1 ainsi modifié. Elle est également niée dans la première forme du capital. La troisième **forme possible**, c'est le rapport de propriété vis-à-vis des moyens de

subsistance, trouvés dès l'abord comme condition naturelle du sujet travaillant qui ne possède cependant ni la terre ni l'instrument ni même le travail. C'est, au fond, la formule de l'esclavage et du servage, tous deux en dissolution et niés dans le rapport du travailleur aux conditions de production devenues capital. Les formes primitives de la propriété se réduisent nécessairement au rapport de propriété avec les différents éléments objectifs nécessaires à la production; ils représentent la base économique des différentes formes de commune, et ils sont déterminées à leur tour par telle ou telle forme de commune.

Ces formes sont profondément modifiées lorsque le travail lui-même est rangé parmi les **conditions objectives de la production** (servage et esclavage), si bien que le caractère positif de toutes les formes groupées sous le n° 1 se perd et se transforme. Elles contiennent toutes en puissance l'esclavage, et par conséquent leur propre abolition. La forme n° 2 qui est celle d'un mode particulier du travail (la maîtrise donnant la propriété des conditions de production), exclut l'esclavage et le servage, mais elle peut connaître un développement négatif avec le système des castes. (La troisième forme de propriété, celle des moyens de subsistance, se ramène le plus souvent à l'esclavage et au servage. Elle ne renferme aucun rapport de l'individu **travaillant** vis-à-vis des moyens de production et, en conséquence, d'existence. Donc au sein d'une commune primitive, basée sur la propriété foncière, elle ne saurait être que le rapport de tel de ses membres qui a perdu sa propriété foncière et n'est pas encore passé à la propriété du type n° 2, comme la plèbe au temps du pain et des jeux. Le rapport du seigneur et de sa suite, ou du service personnel en est foncièrement différent. C'est, au fond, le mode d'existence du propriétaire foncier qui a cessé de travailler, mais dont la propriété englobe le travailleur lui-même en tant que serf, etc. parmi les moyens de production. Le **rapport de domination** représente ici le rapport essentiel d'appropriation. Il ne peut pas exister un tel rapport de domination au travers de l'appropriation vis-à-vis des animaux, de la terre, etc., bien que les animaux soient utiles. L'appropriation d'une volonté étrangère est la condition de ce rapport de domination. Ce qui n'a pas de volonté, l'animal par exemple, peut certes être utile, mais celui qui se l'approprie n'en devient pas pour autant **maître et seigneur**. Mais nous voyons déjà que le **rapport de domination et de servitude** appartient à la forme de l'appropriation des instruments de production; il constitue le ferment nécessaire au développement et à la décadence de tous les rapports primitifs de la propriété et de la production, en même temps qu'il en exprime l'étroitesse. Certes le capital sous une forme médiate reproduit lui aussi un rapport de domination qui lui sert de ferment de dissolution, en même temps qu'il représente le symbole de son étroitesse.

« La faculté de vendre les siens en cas de détresse était un droit général; il existait dans le Nord, comme chez les Grecs et en Asie : le droit du créancier de s'emparer du débiteur insolvable pour en faire son esclave, bref de s'indemniser autant que possible soit par son travail, soit par la vente de sa personne, n'était guère moins répandu ». (Niebuhr, vol. 1er, p. 600). (Dans un autre passage, Niebuhr explique que les auteurs grecs de l'époque d'Auguste ont eu des difficultés à comprendre le rapport entre les patriciens et les plébéiens et qu'ils ont confondu ce rapport avec celui qui existait entre patrons et clients. En effet ils « écrivaient à une époque où **les riches et les pauvres étaient les seules véritables classes de citoyens**; où l'indigent, quelque noble que fût son origine, avait besoin d'un patron; où le millionnaire, fût-il un affranchi, était recherché comme patron. A peine connaissaient-ils encore quelques vestiges de dépendance héréditaire ». (1. 1er, p. 620). (« Les artisans se trouvaient dans les deux classes (**métèques, affranchis et leur descendance**), et les plébéiens qui abandonnaient l'agriculture passaient à un statut de droit civil auquel les premiers étaient restreints. On ne les privait pas non plus de l'honneur des **corporations légalement reconnues** qui étaient si considérées qu'on nommait Numa pour leur fondateur. Elles étaient au nombre de neuf : joueurs de flûte, orfèvres, charpentiers, teinturiers, corroyeurs, tanneurs,

chaudronniers, la neuvième corporation comprenant tous les autres métiers... Certains d'entre eux étaient des faubourgeois autonomes; des isopolites qui ne s'étaient offerts à aucun patron, à condition qu'un tel droit existât; les descendants de clients dont les liens étaient rompus par l'extinction de la famille de leur patron; il est hors de doute qu'ils demeurèrent aussi étrangers aux dissensions des citoyens primitifs et de la commune que les corporations florentines aux discordes entre les familles de Guelfes et de Gibelins. Quant aux clients, il est probable qu'ils étaient tous aux ordres des patriciens (Ibid., p. 623).

Le capital présuppose des processus historiques qui ont placé une masse d'individus d'une nation, etc. dans la situation sinon de travailleurs vraiment libres, du moins de travailleurs virtuellement libres, dont la seule propriété est leur force de travail et la possibilité de l'échanger contre des valeurs existantes; face à ces individus toutes les conditions objectives de la production sont **propriété étrangère**, ou pour eux **non-propriété**, mais elles sont échangeables c'est-à-dire susceptibles d'être appropriées dans une certaine mesure par le travail vivant. Ces processus historiques de dissolution supposent : la dissolution des conditions de servage qui attachent le travailleur à la terre et à son seigneur, mais lui laissent en fait la propriété des moyens de subsistance; tel est, en fait, le processus de sa séparation d'avec la terre; la dissolution des rapports de propriété foncière qui faisaient de lui un petit propriétaire foncier travaillant (**yeoman**) ou un fermier (**colonus**), un libre paysan (il va de soi qu'à ce niveau les formes encore plus anciennes de la propriété collective et de la commune réelle sont déjà dissoutes); la dissolution des rapports de jurandes et de corporations où le travailleur a la propriété de son instrument de production, et où le travail lui-même - l'habileté artisanale - est non seulement source de la propriété, mais propriété elle-même; de même, la dissolution des diverses formes de rapports de clientèle, où des **non-propriétaires** formaient la suite de leur patron en consommant avec lui le surproduit et en portant à titre d'équivalent la livrée de leur seigneur : ils participent à ses guerres et lui rendent des services personnels, imaginaires ou réels, etc. Lorsqu'on examine de près tous ces processus, on voit qu'il s'agit de la dissolution de rapports de production où prédomine la valeur d'usage, production d'utilité immédiate; la valeur d'échange et la production de celle-ci requièrent la prédominance d'une autre forme. C'est pourquoi dans tous ces rapports, les prestations et les services en nature prévalent sur les paiements et les prestations en argent. Mais tout cela incidemment. On verra à un examen plus serré que tous les rapports ne pouvaient se dissoudre qu'à un certain niveau de développement des forces productives matérielles (et donc aussi intellectuelles).

Voici ce qui, à ce propos, nous intéresse avant tout : le processus de dissolution transforme certes une masse d'individus d'une nation en travailleurs salariés virtuellement libres, c'est-à-dire en individus contraints de vendre leur travail parce qu'ils sont privés de propriété, mais il n'implique **pas** que les anciennes ressources et conditions de propriété de ces individus aient disparu. Au contraire seuls leur utilisation et leur mode d'existence peuvent avoir changé en passant comme fonds libre dans d'autres mains ou même en demeurant en partie dans les mêmes. Une chose est claire : le processus qui, **d'une manière ou d'une autre**¹, sépare une masse d'individus de leurs anciens rapports positifs avec les **conditions objectives du travail** en niant ces rapports et en transformant ainsi ces individus en libres travailleurs, ce processus libère aussi virtuellement ces **conditions objectives du travail** (terre, matières premières, subsistances, instruments de travail, argent, ou tout cela à la fois) **des liens qui les attachaient jusqu'ici** aux individus qui sont désormais libres. Les conditions objectives du travail sont encore là, mais elles existent sous une forme différente, comme **fonds libre**, coupé de toutes les anciennes attaches politiques, etc. En tant que valeurs existant pour elles-mêmes, elles s'opposent maintenant aux individus libérés de toutes

1 En français dans le texte.

attaches et dépourvus de propriété. Le processus qui oppose la masse des travailleurs libres aux **conditions objectives du travail** oppose également ces conditions le capital aux travailleurs libres. Le processus historique a séparé les éléments jusqu'alors réunis. Il ne s'en suit donc pas que l'un des éléments disparaisse mais que chacun se trouve vis-à-vis de l'autre dans un rapport négatif, le travailleur (virtuellement) libre étant d'un côté, le capital virtuel de l'autre. La séparation des conditions objectives d'avec la classe des travailleurs devenus libres a pour conséquence que ces mêmes conditions se rendent autonomes au pôle opposé.

Considérons le rapport entre le capital et le travail salarié, non pas lorsqu'il prédomine et régit déjà l'ensemble de la production¹, mais lorsqu'il naît, historiquement c'est-à-dire lorsque l'argent commence à se changer en capital, l'échange se déroulant entre le capital virtuel et les travailleurs (virtuellement) libres. Une remarque toute simple s'impose (dont les économistes font grand cas), à savoir que le côté qui apparaît comme capital doit posséder les matières premières, les instruments de travail et les denrées alimentaires afin que le travailleur puisse vivre jusqu'à ce que la production soit achevée. D'où l'impression qu'une accumulation antérieure au travail et extérieure à lui, aurait été effectuée par les capitalistes afin qu'ils soient en mesure de mettre les ouvriers au travail et de les maintenir en activité en tant que force de travail vivante². Cette action du capital que l'on dit indépendante du travail, on la transpose ensuite du moment historique de sa naissance au présent, et on la transforme en un agent de sa réalité, de son efficacité et de son auto-création. Enfin, on en déduit le droit éternel du capital sur les fruits du travail d'autrui, ou mieux on en déduit son mode d'acquisition des lois simples et « justes » de l'échange d'équivalents.

Si la richesse sous forme d'argent peut s'échanger contre les conditions objectives du travail, c'est uniquement parce que ces dernières ont été séparées du travail, d'ailleurs elles ne peuvent s'échanger qu'à partir du moment où la séparation est réalisée. Nous avons vu que l'argent pouvait en partie être accumulé par le simple moyen de l'échange d'équivalents. Cependant, c'est une source si insignifiante qu'on peut la négliger historiquement, étant donnée que l'on suppose que cet argent provient de l'échange du travail individuel, C'est plutôt l'argent amassé par l'usure exercée essentiellement aux dépens de la propriété foncière, et la richesse mobile, accumulée grâce aux profits commerciaux, bref la richesse monétaire, qui sont transformés en capital proprement dit, capital industriel. Nous aurons plus loin l'occasion d'examiner de plus près ces deux formes pour autant qu'elles ne sont pas elles-mêmes du capital, mais des formes antérieures de la richesse, présupposition du capital.

Comme nous l'avons vu, le capital, implique par définition qu'il provient de l'argent et donc de la richesse monétaire. C'est ce qui ressort aussi de sa genèse. En outre, provenant de la circulation, il apparaît comme un **produit** de celle-ci. Ainsi, le capital ne procède pas de la propriété foncière

1 Car, dans ce cas, le capital que l'on a posé comme condition préalable du travail salarié en serait le produit; en tant que condition du travail, il apparaît comme sa propre présupposition en même temps qu'il est la présupposition du travail qui le crée.

2 Si l'on tient le capital et le travail salarié pour leur propres présuppositions, base et conditions de la production, on est amené à croire que le capitaliste possède d'une part, le fonds des matières premières et des moyens de subsistance nécessaires, c'est-à-dire réalise le travail nécessaire, et d'autre part qu'il possède un fonds de matières premières et de moyens de travail nécessaires pour que l'ouvrier se reproduise et crée les moyens de subsistance nécessaires, c'est-à-dire réalise le **travail nécessaire**, et d'autre part, qu'il possède un fonds de matières premières et de moyens de travail grâce auxquels l'ouvrier effectue son surtravail, c'est-à-dire le profit du capitaliste. Si l'on pousse plus loin l'analyse, on découvre que le travailleur crée constamment pour le capitaliste un double fonds sous forme de capital : une partie satisfait les besoins de sa propre existence, et l'autre partie les besoins du capital. Comme nous l'avons vu, le capital en surplus – si on le compare à son rapport antédiluvien au travail – comprend **l'appropriation** de tout le **capital réel, actuel**, et chacun de ses éléments est objectivé et approprié uniformément par le capital comme **travail d'autrui** sans qu'il y ait échange ni le moindre équivalent.

(exception faite du fermier dans la mesure où il fait commerce de ses produits agricoles), ni de la corporation (bien qu'elle offre de multiples possibilités), mais de la richesse marchande et usuraire. Cependant le marchand et l'usurier ne trouvent devant eux les conditions de l'achat du travail libre que lorsqu'il est arraché par le processus historique à ses conditions objectives d'existence. Et ce n'est d'ailleurs qu'à ce moment qu'ils trouvent à acheter ces **conditions** elles-mêmes. Ainsi, dans le système des corporations, le simple argent ne peut acheter des métiers à tisser pour mettre d'autres individus au travail, seul l'argent d'origine corporative, l'argent du maître, le peut : une réglementation fixe le nombre de tiers qu'un artisan peut utiliser, etc. Bref les instruments font encore à ce point corps avec le travail vivant, dont ils représentent le domaine, qu'ils ne circulent pas véritablement. Ce qui met la richesse monétaire en mesure de devenir du capital, c'est qu'elle trouve devant elle des moyens de subsistance et des matériaux, etc. qui jadis avaient été **d'une manière ou d'une autre**¹ la propriété des masses à présent dépouillées de tout bien.

Quant à l'autre condition du travail - une certaine habileté, l'instrument comme moyen du travail, etc...- le capital la trouve toute prête dans cette phase préliminaire ou dans la phase première du capital, comme résultat soit des corporations urbaines, soit de l'industrie domestique ou accessoire, liées à l'agriculture. Le processus historique n'est pas le résultat du capital mais sa pré supposition. C'est par ce biais que le capitaliste s'insinue comme intermédiaire (historique) entre le travail et la propriété foncière, ou la propriété en général. L'histoire ignore les fables sentimentales dans lesquelles le capitaliste et le travailleur concluent une association, et on n'en trouve pas trace non plus dans la genèse du capital. Sporadiquement, la **manufacture** peut se développer localement dans un cadre qui appartient encore à une tout autre époque, par exemple dans les villes italiennes, à côté des corporations. Mais pour devenir la force dominante d'une époque, les conditions doivent se développer non seulement localement mais à une très grande échelle. (Lorsque les corporations se désagrègent, rien n'empêche que certains maîtres de corporation se transforment en capitalistes industriels. Toutefois le cas est rare, et c'est normal. En gros, les corporations disparaissent et, avec elles, le maître et le compagnon, lorsque surgissent le capitaliste et l'ouvrier).

Si l'on considère de plus près cette période historique, il est évident que **l'époque de la dissolution** des anciens modes de production et des modes de comportement du travailleur vis-à-vis des conditions objectives du travail correspond à celle où la richesse monétaire s'est développée déjà sur une base assez large et continue de croître et de s'étendre rapidement en vertu même des causes qui accélèrent la dissolution des rapports antérieurs. La richesse monétaire est d'ailleurs l'un des agents de cette dissolution tout comme cette dissolution est la condition de sa transformation en capital. Mais, la **simple existence de la richesse monétaire** ou même le fait qu'elle a pu conquérir la suprématie ne suffit pas pour que la dissolution de ces modes de production et de comportement aboutisse au **capital**; sinon la Rome antique, Byzance, etc. eussent, avec le travail libre et le capital, clos leur histoire, ou plutôt en eussent commencé une nouvelle.

La dissolution des anciens rapports de propriété y fut également liée au développement de la richesse monétaire, du commerce, etc., mais au lieu de conduire à l'industrie, cette dissolution provoqua la domination de la campagne sur la ville. On s'imagine à tort que, tout au début le **capital commence par accumuler** des moyens de subsistance, des instruments de travail et des matières premières, bref les conditions objectives du travail déjà détachées de la terre et combinées au travail². De même, ce n'est pas le capital qui crée les conditions objectives du travail. Au contraire,

1 En français dans le texte.

2 Il est clair, au premier coup d'œil, qu'on aurait un cercle vicieux si, d'une part, les ouvriers que le capital doit mettre au travail pour se poser en capital devaient d'abord être créés, appelés à la vie par son accumulation, bref devaient attendre son signal pour apparaître tandis que, d'autre part, le capital lui-même, étant incapable d'accumuler sans le

il **se forme à l'origine** par ce simple fait : la valeur qui existe sous forme de **richesse monétaire** a la faculté, en raison du processus historique de la dissolution de l'ancien mode de production, d'**acheter** les conditions objectives du travail d'une part, et d'échanger le travail **vivant** lui-même avec des travailleurs rendus libres contre de l'argent, d'autre part. Tous ces éléments existent au préalable; leur séparation est un processus historique, un processus de dissolution, et c'est lui qui donne à l'argent la faculté de se transformer en **capital**.

L'argent lui-même intervient dans ce processus comme un dissolvant extrêmement énergique et contribue à **rendre libres les travailleurs**, à les **rogner** et les priver de biens. Mais il ne le fait pas, certes, en créant pour eux les conditions objectives d'existence. Au contraire, il contribue à accélérer la séparation entre les deux, la privation de propriété des travailleurs. Ainsi, lorsque les grands propriétaires fonciers anglais licencièrent les gens de leur suite avec qui ils consommaient le surproduit de la terre, et qu'en outre leurs fermiers chassèrent les paysans de leurs chaumières, etc., il s'en suivit qu'une grande quantité de forces de travail se trouva jetée sur le **marché du travail**; cette masse était devenue libre d'un double point de vue : 1) elle était libérée des anciens rapports de clientèle, de servitude et de dépendance , 2) elle était libérée de tous ses biens et de toute forme d'existence objective et matérielle, **libre de toute propriété**; pour vivre, elle n'avait que le choix entre la vente de sa force de travail et la mendicité, le vagabondage et la rapine. L'histoire nous apprend qu'elle tenta d'abord de s'engager dans cette dernière voie, mais qu'elle en fut détournée sous sa menace de la potence, du pilori, du fouet et fut poussée dans le passage étroit qui mène au marché du travail. C'est pourquoi des gouvernements tels que ceux de Henry VII, VIII, etc... représentent l'une des conditions du processus historique de dissolution et peuvent être considérés comme auteurs des conditions d'existence du capital. Par ailleurs, les moyens de subsistance, etc., consommés auparavant par les propriétaires fonciers et les gens de leur suite, sont désormais à la disposition de l'argent qui peut les acheter et, par leur intermédiaire, acheter le travail. Ces moyens de subsistance, l'argent ne les a ni **produits** ni **accumulés** : ils existaient déjà étant consommés et reproduits avant qu'ils fussent consommés et reproduits par son entremise. Ce qui avait changé c'était que ces moyens de subsistance étaient désormais jetées sur le marché des échanges, c'était qu'ils avaient perdu leur liaison directe avec la bouche des gens de la suite, etc. et que, de valeurs d'usage ils étaient devenus valeurs d'échange, tombant ainsi dans le domaine où règne souverainement la richesse monétaire. Il en va de même pour les instruments de travail : la richesse monétaire n'a pas inventé ni fabriqué le métier à tisser et à filer. En revanche sitôt qu'ils furent arrachés à la terre, les fileurs et les tisserands tombèrent, avec leurs métiers, sous la coupe de la richesse monétaire etc... **Rien n'est propre au capital, si ce n'est le regroupement des nombreux bras et instruments qu'il trouve devant lui. Il les agglomère sous sa férule.** C'est tout ce qu'il accumule en réalité. Il rassemble en certains points les travailleurs autour de leurs instruments. Il faudra approfondir tout cela dans le chapitre de la prétendue accumulation du capital. La richesse monétaire, l'argent amassé par les marchands, ont certes contribué à accélérer la dissolution des anciens rapports de production et - comme l'a fort bien montré Adam Smith - a permis notamment au propriétaire foncier d'échanger ses céréales, son bétail, etc., contre des valeurs d'usage importées de l'étranger, au lieu de les dilapider avec les gens de sa suite, considérés comme mesure de sa richesse. L'argent donna, à ses yeux, une importance de plus en plus grande à la valeur d'échange de ses revenus. Il en fut de même pour les fermiers devenus déjà à moitié capitalistes bien que restant

travail d'autrui, pourrait tout au plus accumuler son propre travail, autrement dit il ne pourrait exister que sous forme de non capital et de non argent, puisqu'avant d'existence du capital, le travail ne peut se valoriser lui-même que dans des formes telles que l'artisanat, la petite agriculture, etc., bref, des formes qui, ou bien ne permettent pas d'accumuler, ou bien ne le permettent que petitement, puisqu'elles n'admettent qu'un faible surproduit destiné surtout à la consommation. Plus tard, nous examinerons en détail cette conception de l'accumulation.

voilés. Le développement de la valeur d'échange, stimulé au moyen de l'argent amassé par le corps des marchands, dissout la production orientée essentiellement vers la valeur d'usage immédiate ainsi que les formes correspondantes de la propriété, rapports du travail à ses conditions objectives, et il pousse ainsi à la création d'un **marché du travail** qu'il faut bien distinguer du marché des esclaves. On ne saurait cependant concevoir cette action de l'argent sans l'activité préalable des **métiers urbains** qui ne reposent ni sur le capital ni sur le travail salarié, mais sur l'organisation du travail par corporations, etc. Le travail urbain avait lui-même créé des moyens de production pour lesquels les corporations étaient devenues gênantes, de même l'agriculture, en progrès, surtout depuis que les débouchés de produits agricoles s'étaient accrus dans les villes, se heurtait aux conditions archaïques de la propriété foncière.

D'autres circonstances, telles l'augmentation de la masse des marchandises et de l'argent en circulation, la création de besoins nouveaux, l'élévation de la valeur d'échange des produits locaux, des prix, etc..., favorisèrent la dissolution des anciens rapports de production, accélèrent la séparation du travailleur (ou du non travailleur apte au travail) d'avec ses conditions objectives de reproduction, ce qui stimula la transformation de l'argent en capital. En conséquence, il est inepte de concevoir qu'à **l'origine** le capital a accumulé et produit les **conditions objectives de la production** moyens de subsistance, matières premières, instruments et les a offerts aux travailleurs qui en sont dépourvus. La richesse monétaire contribua bien plutôt à dépouiller de ces conditions les forces de travail d'individus en mesure de travailler. Mais ce processus de séparation s'effectua aussi pour partie sans elle. Lorsque cette séparation eût atteint un certain degré, l'argent put s'insérer comme intermédiaire entre les conditions objectives d'existence ainsi libérées, et les forces vivantes du travail, maintenant elles aussi distinctes et libres : il put acheter les secondes avec les premières. Avant sa transformation en capital, la genèse de la richesse monétaire appartient à la préhistoire de l'économie bourgeoise. L'usure, le commerce, l'organisation urbaine et le développement parallèle du fisc y jouèrent le rôle principal. La thésaurisation des fermiers, des paysans, etc., y est relativement secondaire. On voit en même temps que se développent l'échange et la valeur d'échange médiatisés partout par le commerce (nous pouvons appeler commerce cette médiation, et dire que l'argent acquiert une existence autonome dans le corps des marchands, de même que la circulation l'acquiert dans le commerce). Ce développement entraîne la dissolution des **rapports de propriété du travail** avec ses conditions objectives et range le **travail parmi les conditions objectives de la production**. Toutes ces conditions expriment la prédominance de la valeur d'usage et de la production orientée vers l'usage immédiat ainsi que l'existence immédiate d'une **commune**, condition préalable de la production. Bien qu'elles paraissent cf. le chapitre précédent sur l'argent poser la propriété comme simple émanation du **travail** et impliquer comme condition préalable la propriété privée du produit de son propre travail, la production fondée sur la valeur d'échange et la commune correspondante supposent le travail comme condition générale de la richesse et produisent la séparation du travail de ses conditions objectives. Cet échange d'équivalents l'emporte bien qu'il ne représente qu'une couche superficielle de la production fondée sur l'appropriation du travail d'autrui **sans échange**, mais effectuée **sous l'apparence de l'échange**. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner outre mesure de ce que ce système des valeurs d'échange (où l'échange s'effectue entre équivalents mesurés par le travail) se change en son contraire, ou plutôt dévoile ses fondements secrets : **l'appropriation du travail sans échange**, la séparation complète du travail et de la propriété. En effet, la prédominance de la valeur d'échange et de la production de valeurs d'échange **implique** que la force de travail d'autrui est une valeur d'échange, autrement dit que la force vivante du travail est séparée de ses conditions objectives, qu'elle se comporte vis-à-vis de celles-ci sa propre objectivité comme vis-à-vis d'une propriété étrangère, bref c'est le rapport du **capital**. L'âge d'or du travail qui s'émancipe se situe à l'époque du déclin de la féodalité alors que les luttes intestines y sont encore vives, comme en Angleterre au XIV^e siècle et dans la première moitié du

XV^e siècle. Pour que le travail se comporte à nouveau vis-à-vis de ses conditions comme vis-à-vis de sa propriété, il faut qu'un autre système remplace celui de l'échange privé qui, nous l'avons vu, suppose l'échange du travail objective contre la force de travail, et donc l'appropriation de travail vivant sans équivalent. Historiquement et concrètement, voici comment l'argent se transforme en capital; un marchand, par exemple, fait travailler pour lui plusieurs fileurs et tisserands qui jusqu'alors pratiquaient à la campagne le filage et le tissage comme simple travail d'appoint : leur travail secondaire devient pour eux le gagne pain principal. Dès lors il les a bien en mains et les place sous son autorité comme travailleurs salariés. Un pas de plus : il les arrache à leur foyer et les regroupe dans une maison de travail. On voit clairement, dans ce simple processus qu'il n'a préparé ni matières premières, ni instruments, ni moyens de subsistance pour le tisserand et le fileur. Tout ce qu'il fait, c'est de les restreindre progressivement à un seul type de travail afin qu'ils dépendent de la vente, c'est-à-dire de **l'acheteur du marchand**, et ne produisent finalement que pour lui et **par** lui. Tout d'abord, il n'a fait qu'acheter leur travail en achetant leur produit; mais sitôt qu'ils limitent leur production à une seule valeur d'échange et doivent donc produire directement des **valeurs d'échange** et échanger tout leur travail contre l'argent pour pouvoir subsister, ils tombent sous sa férule, - et c'en est fini de l'apparence même de la vente des produits. Le marchand achète leur travail et leur enlève d'abord la propriété du produit, puis celle de l'instrument, ou bien il leur en laisse la **propriété apparente** afin de diminuer ses propres coûts de production.

Considérons à présent les formes historiques sous lesquelles le capital est apparu à l'origine sporadiquement ou localement, à côté des anciens modes de production, en les faisant partout éclater petit à petit.

En premier lieu, c'est la **manufacture** proprement dite (pas encore la fabrique); elle surgit là où existe une production de masse pour l'exportation, pour le marché extérieur, donc sur la base du **grand commerce maritime et terrestre**, dans les emporia, ainsi que dans les villes italiennes, à Constantinople, dans les villes flamandes, hollandaises, dans certaines villes espagnoles, telles que Barcelone, etc. La manufacture ne se saisit pas d'abord de **l'industrie urbaine**, mais de **l'industrie campagnarde accessoire**, filage et tissage, travaux qui exigent le moins d'habileté professionnelle et de formation technique. L'exception est constituée par les **emporia**, où elle trouve la base d'un marché extérieur et où la production est tout naturellement orientée vers la valeur d'échange, les manufactures y étant directement reliées à la navigation et même à la construction navale, etc. En général, la manufacture commence à s'installer non pas dans les villes, mais à la campagne, dans les villages où n'existent pas de corporations, etc. Les métiers secondaires de la campagne représentent la large base de la manufacture, alors qu'à la ville, les métiers exigent déjà un haut développement de la production pour se pratiquer sur la base du système de fabrique. De même, des branches d'industrie, telles les verreries, les fabriques métallurgiques, les scieries, etc. exigent dès le début, une plus forte concentration de forces de travail, exploitent plus de ressources naturelles et requièrent une production de masse ainsi qu'une concentration des instruments de travail. Les fabriques de papier, etc.. entrent aussi dans cette catégorie.

En second lieu, c'est l'apparition du fermier et la transformation de la population agricole en journaliers libres. C'est à la campagne que commencent les transformations bien qu'elles s'y achèvent en dernier avec toutes ses conséquences et sous ses formes les plus pures. C'est pourquoi les Anciens qui n'ont jamais dépassé l'activité urbaine dans les arts ne purent parvenir à la grande industrie. Celle-ci implique avant tout que la campagne, dans toute son ampleur, soit entraînée dans la production, non pas de valeurs d'usage, mais de valeurs d'échange. Les verreries, les fabriques de

papier, les usines de fer, etc. ne peuvent être exploitées par le système des corporations. Elles exigent une production de masse, un débouché sur un vaste marché universel, et la richesse monétaire entre les mains de l'entrepreneur lequel ne crée pas les conditions subjectives et objectives qui ne peuvent se trouver réunies dans les anciens rapports de propriété et de production. La dissolution des rapports de servage et l'essor de la manufacture transforment ensuite progressivement toutes les branches d'activité en exploitations capitalistes. Au demeurant, les villes contiennent elles aussi, un élément constitutif du travail salarié proprement dit : les manœuvres et les journaliers qui échappent aux corporations.

Nous avons vu que la transformation de l'argent en capital implique un processus historique qui a pour effet de détacher les conditions objectives du travail et de les rendre autonomes face au travailleur. Le capital une fois né, son mouvement aura pour effet de s'assujettir toute la production en développant et en achevant partout la séparation entre le travail et la propriété, entre le travail et les conditions objectives du travail. Nous verrons plus loin comment le capital détruit le travail artisanal, la petite propriété du paysan travailleur, etc., et se détruit lui-même dans les formes où il n'apparaît **pas** en opposition au travail, c'est-à-dire dans le **petit capital** et les types intermédiaires ou hybrides que l'on trouve entre les anciens modes de production (ou tels qu'ils se sont renouvelés sur la base du capital) et le mode de production classique du capital.

La seule accumulation préalable au développement du capital est celle de la richesse monétaire qui, en soi et pour soi, est parfaitement improductive puisqu'elle n'a d'autre source que la circulation et n'appartient qu'à elle. Le capital se constitue rapidement un marché intérieur en détruisant à la campagne toutes les industries accessoires, donc en filant et en tissant pour tout le monde, en habillant tout le monde, bref, en donnant la forme de valeurs d'échange aux marchandises produites autrefois comme valeurs d'usage immédiates. Ce procès résulte directement de la séparation du travailleur d'avec la terre et la propriété des conditions de production (même sous la forme du servage).

L'artisanat urbain, quoiqu'il repose essentiellement sur l'échange et sur la création de valeurs d'échange, a pour but principal et immédiat le **maintien de l'artisan et du maître-artisan en tant que tels**, autrement dit la valeur d'usage et non l'**enrichissement**, ni la **valeur d'échange proprement dite**. En conséquence, la production y est toujours subordonnée à une consommation préexistante, l'offre y suit la demande et ne s'élargit que lentement.

Le procès de valorisation du capital a essentiellement pour but de produire des capitalistes et des travailleurs salariés. C'est ce que l'économie politique en général oublie complètement, car elle ne retient que les choses produites. Dans ce procès, le travail objectivé est posé à la fois comme **non objectivité** du travailleur, comme objectivation d'un sujet opposé au travailleur et comme **propriété** d'une volonté étrangère : le capital est donc aussi de toute nécessité **capitaliste**. Il s'ensuit qu'il est faux de prétendre, comme le font certains socialistes, que nous pourrions avoir besoin du capital, et non des capitalistes. La notion de capital implique que les conditions objectives du travail, bien qu'elles en soient le produit, prennent la forme d'une personne opposée au travail, ou bien, ce qui revient au même, apparaissent comme la propriété d'une personne étrangère au travailleur. Le capital implique donc le capitaliste. Mais l'erreur de ces socialistes n'est pas plus grande que celle, par exemple, des philosophes qui parlent de **capital** dans l'antiquité, de capitalistes grecs et romains. Cela reviendrait à dire que le travail était **libre** à Rome et en Grèce, ce que ces messieurs ne voudraient tout de même pas soutenir. Si, aujourd'hui, nous appelons à **juste titre capitalistes**, les propriétaires des plantations américaines, c'est qu'ils représentent une anomalie dans le marché mondial fondé sur le travail libre. Si le terme de **capital** était applicable à l'Antiquité

(mais ce mot n'est pas employé chez les auteurs anciens)¹, les hordes qui se déplacent encore avec leurs troupeaux dans les steppes d'Asie centrale seraient les plus grands capitalistes, puisque capital provient à l'origine de **bétail**. C'est ainsi que le contrat de métayage, encore fréquent dans le Midi de la France à cause du manque de capitaux, s'appelle précisément **bail de bestes à cheptel**. Si l'on voulait faire du mauvais latin, nos capitalistes ou mieux les **Capitales Homines** (hommes capitaux) seraient ceux « **qui debent censum de capite** » (qui doivent la capitation).

Pour définir le capital, on se heurte à des difficultés qui n'existent pas lorsqu'on définit l'argent. Le capital est essentiellement le **capitaliste**, mais il est en même temps un élément distinct du capitaliste : la production en général, c'est le capital. Ainsi nous verrons que le **capital** implique de nombreux éléments qui ne semblent pas devoir entrer dans sa définition. Par exemple : le capital se prête, s'accumule, etc.. Dans tous ces cas il semble n'être qu'une chose et coïncider parfaitement avec la matière dont il se compose. Mais tout cela deviendra clair au cours de l'analyse. (A propos, voilà quelque chose de drôle; le brave Adam Muller qui comprend de façon mythologique les figures de rhétorique a entendu parler comme tout un chacun de **capital vivant** en opposition au **capital mort**, et le voilà arrangeant tout cela à la manière d'un théosophe. Le roi Athelstan aurait pu lui apprendre à ce sujet : « Je rendrai à Dieu le dixième de mes biens tant en bétail vivant qu'en fruits morts de la terre »). L'argent garde toujours la même forme sous un même substrat, c'est ce qui explique qu'il est facile de le prendre pour une chose. Mais une même chose, marchandise ou argent, etc., ne peut-elle pas représenter soit du capital, soit du revenu, etc. ? Ainsi donc, il paraît clair, même aux économistes, que l'argent n'a rien de tangible, et qu'une même chose peut être rangée tantôt sous la rubrique du capital, tantôt sous une rubrique différente, voire opposée : selon le cas, elle est du capital ou **n'en est pas**. C'est donc, de toute évidence, un **rapport, et ce ne peut être qu'un rapport de production**.

Nous avons vu que la nature véritable du capital apparaît seulement à la **fin du second cycle**. Il nous reste à examiner maintenant le cycle lui-même, autrement dit la **rotation du capital**. A l'origine, la production paraissait extérieure à la circulation, et celle-ci à la production. Le cycle du capital, autrement dit la circulation du capital, englobe ces deux moments. La production y apparaît comme point de départ, et point d'arrivée de la circulation, et vice versa. L'autonomie de la circulation est maintenant réduite à une pure apparence, de même que l'extériorité de la production.

L'échange de travail contre du travail repose sur l'absence de propriété du travailleur

À ce qui précède il convient d'ajouter ceci : l'échange d'équivalents semble présupposer la propriété du travail. Il semble ainsi que **l'appropriation par le travail** (c'est-à-dire un véritable processus économique d'appropriation) s'identifie à la **propriété du travail objectif**. Ce qui apparaît d'abord comme un processus réel est en outre reconnu comme un rapport juridique, c'est-à-dire comme une condition générale de l'appropriation, autrement dit est reconnu par la loi comme l'expression de la volonté générale. Cependant, cet échange d'équivalents fondé sur la propriété du travailleur se transforme en son contraire, en raison d'une dialectique nécessaire pour apparaître à la fois comme séparation absolue du travail et de la propriété et comme appropriation du travail d'autrui sans échange ni équivalent. La production fondée sur la valeur d'échange et à la surface de laquelle se déroule cet échange libre et égal d'équivalents est au fond échange de **travail objectif** - valeur d'échange - contre du travail vivant - valeur d'usage; autrement dit, le travail s'y comporte vis-à-vis

1 On trouve cependant chez les Grecs le mot arkais qui correspond à ce que les Romains appellent la principalis summa rei creditae (le principal d'une dette).

de ses conditions objectives, c'est-à-dire de l'objectivité qu'il a créée lui-même, comme vis-à-vis d'une propriété étrangère : c'est **l'aliénation du travail**. D'autre part, la valeur d'échange doit être mesurée d'après le temps de travail; c'est donc le travail vivant non sa valeur qui doit être la mesure des valeurs. C'est une erreur de croire qu'à tous les stades, la production, et donc la société, repose sur **l'échange du simple travail contre du travail**. Dans les diverses formes de production où le travail se comporte en propriétaire vis-à-vis de ses conditions de production, la reproduction du travailleur n'est pas du tout posée par le **simple travail**, puisque la propriété n'est pas le résultat mais la présupposition de son travail. C'est ce qui apparaît clairement dans la propriété foncière.

Dans le système des corporations on constate également que le type de propriété qui fonde le travail ne repose pas sur le simple travail ni l'échange du travail, mais sur le lien objectif du travail avec la commune et les conditions qu'il trouve au préalable et dont il part comme de sa base propre. Ces conditions sont certes aussi le produit du travail, l'œuvre de toute l'histoire universelle, c'est le travail de la commune, tout au long de son développement historique qui ne part pas des individus particuliers ni de l'échange de leur travail. Le simple travail n'est donc pas non plus présupposition de la valorisation. La situation dans laquelle on n'échange que du travail contre du travail, soit sous forme vivante, soit sous forme de produit, suppose que le travail est détaché des liens qui l'unissaient primitivement à ses conditions objectives, autrement dit que d'un côté il apparaît comme travail pur et simple, et de l'autre que son produit accède, en tant que travail objectivé, à une existence parfaitement indépendante, c'est-à-dire devient valeur en opposition au travail proprement dit. **L'échange de travail contre du travail (qui est apparemment condition de la propriété du travailleur) repose sur l'absence de propriété du travailleur.**

Le rapport du capital au travail salarié, où le travail, l'activité productive, s'oppose à ses propres conditions et à son propre produit, est un stade transitoire nécessaire. Nous verrons plus loin comment cette **forme extrême de l'aliénation** contient déjà en elle bien que sous une forme renversée, la tête en bas la dissolution de toutes les **conditions limites de la production** et, qui plus est, produit les conditions illimitées de la production ainsi que les pleines conditions matérielles du développement entier et universel des forces productives de l'individu.